

Le Receveur provincial :

Nommé par le Conseil provincial, le Receveur provincial est chargé de la tenue de la comptabilité de la province et de l'établissement des comptes annuels, du paiement des dépenses, de la gestion des comptes ouverts au nom de la province et du service de la trésorerie générale de la province, du placement des fonds de trésorerie, du contrôle et de la centralisation des engagements, du contrôle des receveurs spéciaux, de la perception et du recouvrement forcé des impôts provinciaux, de la fourniture d'avis financiers lors de l'établissement du budget et du plan financier pluriannuel.

Le Receveur provincial du Brabant wallon est Monsieur



Jean-Bernard Rouge

Monsieur Jean-Bernard Rouge,
Receveur provincial du Brabant wallon
Bâtiment Archimède
Avenue Einstein 2, 1300 Wavre
Adresse e-mail : jean-bernard.rouge@brabantwallon.be